



Département de l'Ardèche

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

### Séance du 5 juillet 2023

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
48	60

#### Date de convocation

**29 juin 2023**

**Finances – Eau  
Assainissement – Avenant  
aux procès-verbaux de  
transfert**

**N° de la délibération  
2023-420**

Secrétaire de séance :  
Laëtitia BOURJAT

Le 5 juillet 2023 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

**Présents :** MM. Xavier ANGELI, Laurent BARRUYER, Mme Céline BELLE, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Patrick CETTIER, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Amandine DEYGAS, MM. Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mmes Muriel FAURE, Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mme Isabelle FREICHE, M. Michel GAY, Mme Brigitte GIACOMINO, M. Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, M. Gilbert LA RUSSA, Mme Danielle LECOMTE, M. Fabrice LORiot, Mme Christelle MARION, M. Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Agnès OREVE, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Marc SIMONEL, Mme Michèle VICTORY, MM. Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

**Excusés :** M. Xavier AUBERT (pouvoir à M. Nathalie RAZE), M. Pascal BALAY (pouvoir à Mme Stéphanie NOUGUIER), M. Paul BARBARY (pouvoir à Mme Valina FAURE), M. Michel BRUNET (pouvoir à M. Alain SANDON), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Pascal CLAUDEL (pouvoir à Mme Isabelle FREICHE), Mme Christèle DEFRANCE (représentée par sa suppléante Mme Brigitte GIACOMINO), M. Denis DEROUX (représenté par son suppléant M. Marc SIMONEL), M. Patrick FOURCHEGU (pouvoir à M. Xavier ANGELI), Mme Annie FOURNIER (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Ingrid RICHIOUD), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à M. Laurent BARRUYER), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Gérard ROBERTON (représenté par sa suppléante Mme Céline BELLE), M. Bruno SENECLAUZE (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), M. Jean-Paul VALLES (pouvoir à Mme Delphine COMTE), M. Jean-Michel MONTAGNE, M. Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, Mme Mélanie DONGEY, Mme Myriam FARGE, M. Pierre GUICHARD, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Charles Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Anne SCHMITT, M. Pascal SEIGNOVERT.

Lors du transfert de la compétence Eau et Assainissement, des procès-verbaux de transfert ont été signés avec les communes. Pour les communes de Chanos-Curson, Chantemerle les blés, Gervans, Marsaz, Montchenu, Serves-sur-Rhône, Erôme, les subventions liées aux biens ont été omises. Il convient de les transférer par avenant.

VU les procès-verbaux de mise à disposition d'un bien entre les communes de Chanos-Curson, Erôme, Marsaz, Montchenu, Gervans, Chantemerle-les-Blés et Serves-sur-Rhône et la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;

CONSIDERANT que le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence ;

CONSIDERANT que ce procès-verbal précise la consistance, la situation juridique, l'état des biens, leurs subventions perçues et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci ;

CONSIDERANT que ce procès-verbal est un élément préalable indispensable à la constatation comptable de la mise à disposition.

CONSIDERANT que les balances 2020 de ces communes font apparaître des subventions d'équipement qui n'ont pas fait l'objet de transfert,

Considérant l'avis du bureau du 29 juin 2023 ;

Après en avoir délibéré à :

- 60 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE conjointement l'avenant aux procès-verbaux de mise à disposition des subventions et leurs amortissements ainsi :

	N° compte	Libellé compte	Montant initial	Amortissements réalisés par la commune	Valeur nette actuelle	Durée d'amortissement
Chantemerle les Blés	1318	Subv équipt transf - autres subv	1 087 194,00	89 059,37	998 134,63	50
Erôme	1318	Subv équipt transf - autres subv	66 933,79	26 773,44	40 160,35	30
Gervans	1318	Subv équipt transf - autres subv	347 499,65	25 265,43	322 234,22	50
Marsaz	1311	Subv équipt transf - Etat et EPN	226 812,42	108 485,38	226 812,42	50
	1312	Subv équipt transf - Région	57 479,32	45 512,90	57 479,32	50
	1313	Subv équipt transf - Dépt	129 017,74	101 994,66	129 017,74	50
Montchenu	13111	Subv équipt transf - Etat et EPN	109 530,00	6 572,60	102 957,40	50
	13118	Subv équipt transf - Age de l'Eau	112 500,00	6 750,00	105 750,00	50
	1312	Subv équipt transf - Région	79 411,43	7 203,23	72 208,20	50
	1313	Subv équipt transf - Dépt	201 286,00	9 640,72	191 645,28	50
Serves sur Rhône	1314	Subv équipt transf - Communes	135 520,30	8 132,41	127 387,89	50
	131	Sub d'équipmt Etat	901 581,45	259 426,00	642 155,45	50
Chanos-Curson	1333	Plan d'Aménagement d'Ensemble	13 223,75	0,00	13 223,75	50
	1318	Subv équipt transf - autres subv	528 438,94	110 239,44	418 199,50	50 ans

- AUTORISE le Président à signer l'avenant ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veunes, le 5 juillet 2023.